

Données essentielles des subventions et des modalités de leur mises à disposition
Décret n°2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique
aux données essentielles des conventions de subvention

Commune de Saint-Médard-en-Jalles
SIRET : 213 304 496 00010
Code APE : 8411Z

Association	Numéro Siret	Date de la convention	Subvention de fonctionnement pour 2021	Périodes et conditions de versement	Subvention d'investissement pour 2021	Mises à disposition
ASCO	3521892 2900011	DG20.191 CM du 16/12/2020	129 000,00 € -Socle de fonctionnement : 129 000,00 €	- Janvier : acompte (35% de la subvention de l'année N-1) - Avril : 30% de la subvention de l'année N - Mai : solde lors de la production du compte rendu financier, des comptes annuels, du rapport d'activités et des PV des AG de l'année N-1	5 300,00 € qui se répartissent ainsi : - 3 200 € pour l'insonorisation, -2 100 € pour l'achat d'un minibus	Mise à disposition de personnel (1 emploi à temps plein), de locaux permanents (espace Georges Brassens) et ponctuels (maison d'Issac, salles Simone Veil), de prêts ponctuels de véhicules et de matériel, d'un espace de stockage au local chars.
Association du Personnel Municipal (APM)	8086937 3300012	DG18.169 CM du 12/12/2018	65 320,00 € -Socle de fonctionnement : 64 460,00 € -Projet d'action : 860,00 € (médailles du travail)	- Janvier : acompte (35% de la subvention de l'année N-1) - Avril : 50% de la subvention de l'année N - Septembre : solde lors de la production du bilan et des comptes de résultat, de la liste des membres actifs et du rapport d'activités		Mise à disposition de locaux permanents (bureau situé dans les annexes mairie), de matériel, et d'un local situé à la Maison d'Issac pour le stockage du matériel.
Confluences	4986176 0400018	DG 18.175 CM du	215 300 € -Socle de	- Janvier : acompte (35% de la subvention de l'année N-1). Pour	2 200,00 € qui se répartissent comme	Mise à disposition de personnel (1 animatrice

		12/12/2018 + DG19.029 CM du 10/04/2019 Avenant n°1	fonctionnement : 205 500 € - projet d'action : 9 800 €	l'année 2019, le montant de la subvention globale de l'année N-1 correspond à la somme des subventions versées en 2018 au Centre d'Animation de Feydit et à la Maison d'Animation des Jalles (y compris l'EVS la Ruche). - Avril : 30% de la subvention de l'année N - Mai : solde lors de la production du bilan et des comptes de résultat, de la liste des membres actifs et du rapport d'activités	suit : - 1 500 € pour l'achat d'une pergola, - 700 € pour l'achat d'une ludo sphère	territoriale et 1 psychologue), de locaux permanents situés dans le quartier de Magudas, de Corbiac et en centre ville, de prêts ponctuels de ressources municipales (matériels, salles et véhicules), d'un espace de stockage avenue de Soulac à le Taillan-Médoc
ESTRAN	4118141 1400012	DG20.191 CM du 16/12/2020	54 000,00 € -Socle de fonctionnement : 50 000,00 €, -Projets d'action : 4 000,00 €	- Janvier : acompte (35% de la subvention de l'année N-1) - Avril : 30% de la subvention de l'année N - Mai : solde lors de la production du bilan et des comptes de résultat, de la liste des membres actifs et du rapport d'activités		Mise à disposition de locaux (local de Caupian, dit « accueil jeunes ») de matériel et de véhicules.
Entente athlétique	5146213 2500018	DG 21.008 CM du 3/02/2021	18 000 € - Socle de fonctionnement : 16 000 € - Projets d'action : 2 000 €	- Février : versement de la subvention après le vote du CM	10 000 € pour l'achat de matériel à usage professionnel pour les athlètes paralympiques	Mise à disposition de locaux permanents : -bureau, salle d'haltérophilie et de musculation, vestiaires et sauna au Cossec. Mise à disposition de locaux ponctuels : - salle omnisports du Cossec ainsi que les lieux de vie.

Gestes et Expression	3297263 9200015	DG20.191 CM du 16/12/2020	85 000 € -Socle de fonctionnement : 78 000,00 €, -Projets d'action : 7 000,00 €	- Janvier : acompte (35% de la subvention de l'année N-1) - Avril : 30% de la subvention de l'année N - Mai : solde lors de la production du compte rendu financier, des comptes annuels, du rapport d'activités et des PV des AG de l'année N-1		Mise à disposition de locaux permanents : - au Carré des Jalles : bureau, studio de danse, douches et sanitaires, salle arts plastiques et salle de musique - à l'espace Jacques Brel : salle de musique, salle de poterie, salle de dessin et de peinture - au domaine de Caupian : salle de musique. Mise à disposition hebdomadaire de locaux : - grande salle de J.Brel.
Football Club Saint-Médard-en-Jalles	4194847 8700071	DG20.191 CM du 16/12/2020	54 000,00 € -Socle de fonctionnement : 54 000,00 €	- Janvier : acompte (35% de la subvention de l'année N-1) - Février : solde lors de la production du compte rendu financier, des comptes annuels, du rapport d'activités et des PV des AG de l'année N-1		Mise à disposition de locaux permanents (bureaux, locaux de rangement et amicale) et d'équipements ponctuellement (terrains de football, Ball' en Jall', vestiaires et salle de vie plaine des Biges et du complexe omnisports Monplaisir).
Saint Médard Basket	4191209 8500017	DG20.191 CM du 16/12/2020	45 000,00 € -Socle de fonctionnement : 41 500,00 € -Projets d'action : 3 500 €	- Janvier : acompte (35% de la subvention de l'année N-1) - Février : solde lors de la production du compte rendu financier, des comptes annuels, du rapport d'activités et des PV des AG de l'année N-1		Mise à disposition de locaux permanents (bureaux et locaux de rangement au Cossec, amicale tribune Monplaisir) et d'équipements ponctuellement (salle omnisports du Cossec, de

						Magudas et Olympie).
ASSM	7820003 8400019	DG20.191 CM du 16/12/2020	89 050,00 € -Socle de fonctionnement : 85 000,00 € -Projets d'action : 4 050 €	- Janvier : acompte (35% de la subvention de l'année N-1) - Février : solde lors de la production du compte rendu financier, des comptes annuels, du rapport d'activités et des PV des AG de l'année N-1	1 960 € qui se répartissent ainsi : - 210 € pour l'achat d'un ordinateur pour le bureau de l'ASSM, - 600 € pour la section escrime, pour l'achat de masques et gants, - 1000 € pour la section Taekwondo, achat de matériel informatique en vue de l'organisation d'un open international et des championnats de région, - 150 € section Aïkido, pour l'achat de matériel vidéo	Mise à disposition de locaux permanents (bureaux, locaux de rangement et amicale) et d'équipements ponctuellement (3 salles du Cosec, salles omnisports de Magudas, Léo Lagrange et Olympie, espace aquatique, 2 terrains de sport, une piste d'athlétisme et des courts de tennis).
Roller Bug	4202157 7400043	DG20.191 CM du 16/12/2020	20 000,00 € -Socle de fonctionnement : 20 000,00 €	- Janvier : acompte (35% de la subvention de l'année N-1) - Février : solde lors de la production du compte rendu financier, des comptes annuels, du rapport d'activités et des PV des AG de l'année N-1		Mise à disposition de locaux permanents (1 espace roller et 1 piste extérieure) et d'équipements ponctuellement (skate park).
Saint Médard Rugby Club	4207102 7900019	DG20.191 CM du 16/12/2020	80 000,00 € -Socle de fonctionnement : 80 000 €	- Janvier : acompte (35% de la subvention de l'année N-1) - Février : solde lors de la production du compte rendu		Mise à disposition de locaux permanents (bureaux, salle de réunion, amicale, cuisine, salle de

				financier, des comptes annuels, du rapport d'activités et des PV des AG de l'année N-1		réception et locaux de rangement) et d'équipements ponctuellement (terrains de rugby).
Bordeaux Technowest	3778185 2100025	DG21.005 CM du 3 février 2021	47 000,00 € -Socle de fonctionnement : 47 000,00 €	Février : acompte de 80% Solde au plus tard le 15 décembre de l'année N, à l'issue du CA de fin d'exercice. Production du compte rendu financier, des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes et du rapport d'activité		Mise à disposition de locaux permanents à l'espace Copernic
Mission Locale Technowest	3799506 5200055	DG21.007 CM du 3 février 2021	36 366,00 € -Socle de fonctionnement : 36 366,00 €	Février : acompte de 80% Solde au plus tard le 15 décembre de l'année N, à l'issue du CA de fin d'exercice. Production du compte rendu financier, des comptes annuels et du rapport du commissaire aux comptes et du rapport d'activité		Mise à disposition de bureaux permanents au pôle jeunesse